



Résultat d'un sondage du Comité des loisirs et de la culture de Piedmont: sur 1 800 envois, le retour a été de 23 réponses, ce résultat familiale donne un pourcentage de 0,01 %.

Autoriser la directrice des finances à payer la quote-part de Piedmont de 169 983 \$ pour l'achat d'un nouveau camion incendie et d'un appareil respiratoire au service d'incendie Piedmont/Saint-Sauveur. Ce montant sera prélevé sur le fonds de roulement avec un amortissement de 10 ans.

Nomination de l'échevin Normand Durand comme pro-maire pour les mois de mars à juin 2014.

Mandat à la firme de communication Hatley de Montréal au montant de 20 000 \$ pour faire connaître à la population de Piedmont les résultats de l'étude d'impact sur les terrains des anciennes Cascades d'eau.

Piedmont a voté un budget de 40 000 \$ pour le Campuces 2014, le camp d'été pour les jeunes.

Dans le cadre du PIQM (Programme infrastructure Québec municipalité), la municipalité recevra 2 006 000 \$ qui sera appliqué au remplacement de conduites d'eau potable sous les chemins Beausoleil, Belvédère, de la Corniche, du Cap et des Pignons.

Prolongement du mandat de M^{me} Suzanne Rabeau au comité consultatif d'urbanisme pour les deux prochaines années.

Le programme un arbre, un enfant est toujours en forces et on compte 16 naissances en 2013.

Urbanisme

Demandes de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural):

- 918-930, boulevard des Laurentides agrandissement – acceptée.
- 677A, rue Principale (enseigne) modification – acceptée.
- 490, boulevard des Laurentides (enseigne) – besoin d'informations supplémentaires avant de rendre décision.
- 575 boulevard des Laurentides – nouvelle enseigne acceptée avec dépôt de 2 000 \$ pour garantir l'aménagement paysagé.
- Lot 4219086 boul. des Laurentides: construction d'un garage (terrain au nord du 574 boul. des Laurentides) – troisième demande acceptée avec dépôt de 5 000 \$ et modification à la fenestration.

Questions du public

Léo Bourget demande au maire Cardin quels ont été les critères de sélection pour choisir la firme Hatley de Montréal au coût de 20 000 \$ pour expliquer aux citoyens de Piedmont

les tenants et aboutissants de l'étude d'impact sur les anciennes Cascades d'eau par WSP Canada, annoncé le mois dernier? Le maire a répondu « la réputation de la firme suffit ».

Un intervenant a demandé au maire comment on pouvait dépenser 26 000 \$ pour diffuser de l'information sur ce projet, soit 6 000 \$ dans les journaux, avant les élections, et 20 000 \$ à une agence de relation publique avant même que la MRC des Pays-d'en-Haut ait fait connaître sa position sur le plan d'aménagement des centres commerciaux dans le territoire de la MRC.

Un autre intervenant trouve que payé 50 000 \$ pour soutenir un développement privé avec l'argent des contribuables, c'est exagéré. Le maire a répondu vivement que ce n'était pas un développement privé.

Finalement l'assemblée s'est terminée avec l'intervention de monsieur Louis Lafleur qui a informé le maire qu'il avait l'intention de recourir à un avocat dans son litige avec la municipalité qui selon lui a assez duré (sept ans de plainte contre les nuisances reliés aux bruits occasionnés par les camions qui transbordent au dépôt des neiges usées).

L'assemblée s'est terminée à 21 h 10.

Assemblée du conseil de Piedmont, le lundi 3 mars, 20 h, présidée par le Clément Cardin.

Courrier express

- Lettre de monsieur Denis Landry du Ministère de la Sécurité publique informant Piedmont de son éligibilité au programme d'aide financière pour les inondations survenues entre le 11 et le 15 janvier 2014.
- Lettre de remerciement de la Maison de soins palliatifs de la Rivière du Nord pour le don de 1 000 \$ et du club La Toison d'or pour le don de 3 500 \$.
- L'Union des municipalités du Québec nous informe de la nomination de monsieur Denis Chalifoux, maire de Saint-Agathe, comme administrateur de la région des Laurentides.
- Renouvellement de l'espace publicitaire dans la revue de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut au montant de 160 \$.

Entrefilet

Règlement No 827-14 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal. Quelques restrictions à retenir :

- Il est défendu de laisser couler l'eau à l'intérieur ou à l'extérieur d'une propriété, de tout appareil, que ce soit ou non à cause par une défectuosité quelconque de la tuyauterie, de telle sorte que l'eau soit gaspillée ou perdue.

- Il est défendu de laisser couler l'eau pour empêcher la tuyauterie de geler.

- Il est défendu d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace, etc..

Pour une première infraction à ce règlement, on peut être passible d'une amende de 500 \$.

Nouvel organigramme de la Société d'horticulture et d'écologie du grand jardin vert de Piedmont: M^{mes} Marie-France Allard présidente et trésorière, Nathalie Rochon secrétaire, Christiane Durand aux projets spéciaux, Louise Leblanc aux communications et Louise Héon aux conférences.

Les comptes payables pour le mois de février sont de 414 029 \$ et les payés sont de 324 683 \$.

Aqueduc du Mont Belvédère

Piedmont obtient une subvention

VALÉRIE LÉPINE

Une subvention de 2 M\$ a été octroyée en février dernier à la municipalité de Piedmont pour le remplacement des conduites d'eau potable des chemins Beausoleil, Belvédère, de la Corniche, du Cap et des Pignons. Ces travaux, qui avaient été prévus pour 2012, avaient été remis à plus tard à cause de l'opposition des résidents du secteur relativement à certains aspects du projet.

Une contribution financière maximale de 2 006 000 \$ sera remise à la Municipalité de Piedmont pour la mise aux normes de 2,36 kilomètres d'aqueduc sur le mont Belvédère. C'est le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), qui a octroyé la subvention et c'est le député de Bertrand, M. Claude Cousineau, qui

en a fait l'annonce le 27 février dernier. Le traitement de la demande semble avoir été fait très rapidement puisque Piedmont avait sollicité l'aide du ministère au début de l'année 2014. L'attaché politique du député souligne à ce sujet que « dès qu'il reçoit ce type de demandes, M. Cousineau fait des représentations auprès du ministère concerné afin que le dossier soit regardé rapidement. Par la suite, si le dossier est conforme, il fait toutes les démarches

nécessaires afin que les décisions soient prises. »

« Il y a une urgence »

Actuellement, le secteur du mont Belvédère est desservi par des conduites en polyéthylène haute densité de très petits diamètres situées en arrière lots et qui datent d'une cinquantaine d'années dans certains cas. Rencontré en entrevue, Clément Cardin, maire de Piedmont, a affirmé que la majorité des bris d'aqueduc de la municipalité proviennent de ce secteur. Il a ajouté que les servitudes y sont mal définies et qu'il est par conséquent très difficile de localiser les fuites. « Il y a une urgence », a donc conclu le maire.

Les travaux, qui seront entrepris avant l'automne, incluent le rempla-

cement des conduites d'eau potable, l'installation de bornes, la réfection en profondeur de la chaussée et le pavage. Deux tiers des coûts admissibles de ces travaux seront couverts par la subvention du MAMROT. Au moment de l'entrevue, le 6 mars dernier, M. Cardin ne pouvait spécifier ce que seront les coûts admissibles, mais il a répété plusieurs fois qu'il essaierait d'aller chercher le maximum de la subvention. En 2012, le coût estimé des travaux était de 2 300 000 \$ (ce montant incluait le bouclage des conduites d'aqueduc du secteur ouest de la ville. Ce bouclage a été complété en 2013 et a été payé par l'ensemble des résidents de ce secteur).

Selon toute vraisemblance cependant, ce seront les quelque 75 riverains qui devront payer pour le tiers restant des coûts de réfection de l'aqueduc en plus de payer pour le raccordement des conduites à leur résidence. Les travaux de la chaussée seront payés par l'ensemble de la population de Piedmont.

Objections des citoyens

En 2012, lorsque le projet de réfection de l'aqueduc avait été soumis aux résidents du mont Belvédère, des citoyens s'étaient opposés à plusieurs aspects du projet. Ils avaient dénoncé le montant excessif de la facture finale et ils avaient souligné le fait que le projet avait été surévalué d'environ 30% selon le directeur général de la ville, M. Gilbert Aubin¹.

Les riverains affirmaient par ailleurs qu'ils avaient déjà payé pour l'aque-

duc, qu'ils payaient leurs taxes aux fonds générales et les taxes sectorielles depuis plusieurs années et que le principe « utilisateur-payeur » ne pouvait s'appliquer à un service essentiel comme l'eau potable. Ils demandaient donc que le remboursement de l'emprunt pour les travaux soit fait par l'ensemble de la population ou soit couvert par le surplus de la municipalité.

Questionné au sujet de ces objections, M. Cardin a déclaré qu'il est faux de dire que ces résidents ont déjà payé pour l'aqueduc puisque les conduites de ce secteur ont été raccordées de maison en maison, en arrière-lot, à mesure que le secteur se développait. De plus, il a déclaré que « ça n'a aucun sens », que ces travaux soient payés par l'ensemble de la population puisque selon la politique de la ville, ce sont toujours les riverains qui paient pour leur réseau d'aqueduc.

Puisque l'estimation des coûts des travaux est encore à l'étude par une firme d'ingénieurs (la firme Beaudoin Hurens), le maire ne pouvait spécifier le montant total des travaux et la portion que les résidents auront à payer. Il a affirmé que les citoyens seront informés, mais que le projet ira de l'avant puisqu'il ne veut surtout pas perdre cette subvention (les travaux doivent en effet être complétés d'ici la fin 2014 pour que la subvention soit accordée). Ce sera d'ailleurs une grande réalisation pour lui puisque la complétion de ces travaux achèvera la mise aux normes du réseau d'aqueduc de Piedmont.

¹ Pour un compte-rendu plus complet des objections qu'avaient les citoyens du secteur concernant ces travaux, voir les articles de février, avril, juin, septembre, octobre, novembre et décembre 2012 du Journal des citoyens.



**CLINIQUE
PHYSIOTHÉRAPIE
DES MONTS**



Jasmine Perreault
physiothérapeute



Caroline Perreault
physiothérapeute

Anaïs Delvaux-Derome
physiothérapeute

Chantale Lauzon
ostéopathe

Florine Lescut
ostéopathe

Judith Leduc
acupunctrice

Nathalie Dupré
massothérapeute

Suzanne Gauvin
infirmière (prélèvements sanguins)

SPÉCIALITÉS
Thérapie manuelle – Ostéopathie – Massothérapie
– Acupuncture – Prélèvements sanguins

PRINCIPAUX PROBLÈMES TRAITÉS
Blessure sportive – Maux de dos et de cou – Tendinite
– Capsulite – Bursite – Fracture – Entorse

**2894, boul. Curé-Labelle
bureau 101, Prévost JOR1T0**

Téléphone
450 224-2322

www.physiodesmonts.com